

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 07 janvier 2021

Le jeudi sept janvier deux mille vingt et un, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 22 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANOU F. ; Mme LAMOTHE M ; LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme VALLET I.

Procuration : M. BIENAYME A. à Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. Approbation du compte rendu du 03 décembre 2020**

### **II. Délibérations :**

- Remboursement de l'entretien annuel de la chaudière par les locataires.  
Depuis 2019, les locataires se sont engagés à rembourser l'entretien de la chaudière fait annuellement par l'entreprise MTC. Cette année, le montant est passé de 85 € à 89 €. Une délibération sera prise de manière générale, sans préciser le montant afin de ne pas devoir rédiger une délibération à chaque changement de tarif.
- Encaissement de divers chèques ou délégation du conseil municipal au maire, dans le but de fluidifier les démarches administratives.  
Le conseil municipal décide de confier à Mme Le Maire les délégations suivantes :
  - 1° -de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - 2° -De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - 3°-De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - 4° -D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - 5°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissier de justice et experts.Une délibération sera prise à cet effet.
- Amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et de la relance de leur enseignement.  
A la question, êtes-vous favorables pour prendre une délibération sur l'amendement en faveur des langues de France de la réforme du lycée et du baccalauréat et de la relance de leur enseignement.  
Mme BOUYGUES mentionne les écoles de Gramat et d'Assier qui enseignent l'occitan et trouve dommage qu'il n'y ait pas de continuité lors de la poursuite des études.  
Pour : 9 dont une procuration ; 2 abstentions.

### III. Devis

- **Logement au-dessus salle de quartier**

Changement des menuiseries extérieures au logement au-dessus salle des fêtes : devis de l'entreprise COSTES.

A ce jour, seule l'entreprise COSTES nous a répondu, il est donc impossible de se positionner.

- **Cimetière**

- ✚ Columbarium ; entreprises ALIBERT et ARTCASE = choix  
Etude des devis et des modèles proposés.

Sur quel modèle porte votre choix ?

- Pour le modèle ALIBERT : 7 pour, dont 1 procuration : 4 833.50 € HT
- Pour le modèle ARTCASE : 4 : 4 833.56 € HT

Renvoyer le devis signé à M. Alibert et remercier ARTCASE

- ✚ Rejointoiement du mur ; entreprises ALIBERT, DELPON et OLIVIER  
Etes-vous d'accord pour rejointoyer la totalité du mur qui longe la croix et le retour (vers le portail), dans le but d'y implanter le columbarium ?

Résultats : 8 pour dont une procuration ; 2 abstentions ; 1 contre

Choix de l'entrepreneur : M. ALIBERT pour un montant de 2 593 € HT

Remercier les autres entrepreneurs.

Prendre une délibération avec le columbarium et le rejointoiement, plan de financement, demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux .....

- **Mur entre parc du château et chemin rural.** Le mur s'est écroulé à 3 endroits. Il n'est pas possible de faire les travaux sans l'aide d'un artisan, au vue de la pente et de la complexité du chantier.

Devis M. ALIBERT : 4 822 € HT.

Demander un devis au Pech de Gourbière

### IV. Cahier d'intentions PLUi

Document complété par Mme PRUNET, Mme BOUYGUES et M. BRUNET et envoyé au Grand Figeac ce jour.

### V. Arrêté municipal voirie parking route de Rueyres

Le stationnement de voitures devant le panneau de fin d'agglomération, en partant vers Rueyres, doit rester visible pour les usagers de la route afin de s'assurer de leur sécurité. Mme Le Maire contactera la propriétaire de la voiture pour lui demander de ne plus se garer à cet emplacement.

### VI. Salle associative

Rencontre le 14 décembre 2020 avec l'architecte du CAUE, M. SEGALEN pour envisager l'achat d'un local, dans le but de créer une salle associative et une salle d'expositions afin de mettre en valeur les points forts de Thémines : visite de 2 locaux pour y proposer des animations, des expositions, la réhabilitation d'un logement. Cette démarche est à titre informatif.

Analyse du compte rendu de l'atelier participatif réalisé en 2019 : disposer d'un lieu de communication et de convivialité autour des valeurs patrimoniales, à la disposition des habitants et des visiteurs.

Avant d'investir dans un nouveau bâtiment, Mme BEST propose de faire « un essai » sur une année dans la salle des fêtes : exposition, atelier d'animation, accueil des artisans. Mme LAMOTHE propose d'utiliser le local de l'ancienne Poste pour les expositions.

A la sortie de la crise sanitaire, des animations seront proposées (à voir par qui...) pour connaître les envies et les besoins de la population et ainsi savoir s'il est judicieux que la commune investisse dans un bâtiment.

## - **QUESTIONS DIVERSES**

- Point P : fabrication de rebord de fenêtre.... Fermeture de l'entreprise en décembre 2020. Les employés ont été reclassés. Un bail est en cours jusqu'en septembre 2021. Après cette date, le local sera probablement disponible à la location.
- RDV le 04 février à 16h : périmètre cœur de village en présence du grand Figeac et de M. NAYRAC
- Demande subvention :
  - prévention routière : NON
  - association Nationale de Patients : NON
- Courrier de l'association de défense de la gare d'Assier : envoyé le soutien de la commune.
- Grand Figeac : motion relative à la réforme de la fiscalité locale. : OUI
- Election : pour information, organisation d'un double scrutin lors des élections départementales et régionales 2021, dates non connues à ce jour.
- Droit de préemption de l'administrateur général des finances publiques (domaines-successions vacantes de M. et Mme DELBOS Max) : la commune n'est pas intéressée. Un plan est mis à disposition des conseillers pour localiser le bien.
- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : réunion le mercredi 13 janvier 18h30, en présence du Grand Figeac et de la CAF pour évaluer les manques dans ce domaine sur le territoire et connaître la faisabilité du projet. Rencontre avec la PMI le 15/12/2020. Constituer un groupe de travail pour étudier le projet.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*